

Erratum

A.M., 2024-01

**Arrêté numéro 2024-01 du ministre de l'Économie,
de l'Innovation et de l'Énergie en date du
26 février 2024**

Loi sur Investissement Québec
(chapitre I-16.0.1)

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 27 mars 2024,
156^e année, numéro 13, page 1547.

Dans cet arrêté ministériel, à la page 1547, dans le titre
de l'arrêté, on aurait dû lire :

« en date du 9 avril 2024 » plutôt que « en date du
26 février 2024 ».

À la page 1547, au quatrième alinéa de cet arrêté, on
aurait dû lire :

« VU QUE, le 11 mars 2024, le Conseil du trésor a rendu
un avis favorable aux modifications à apporter au cadre
normatif du programme » plutôt que « VU QUE le Conseil
du trésor a rendu un avis favorable aux modifications à
apporter au cadre normatif du programme ».

À la page 1547, un alinéa doit être ajouté à la fin, dans
le dispositif de cet arrêté, comme suit :

« QUE ces modifications au cadre normatif du
Programme d'appui à la rétention des entreprises stra-
tégiques et à l'aide d'urgence soient effectives à la date
de l'avis favorable du Conseil du trésor, soit au 11 mars
2024 ».

À la page 1547, pour la date de signature de l'arrêté,
on aurait dû lire :

« Québec, le 9 avril 2024 » plutôt que « Québec, le
26 février 2024 ».

83202